



DETAILS PRATIQUES - INSCRIPTIONS AU CATECHISME

Pour une inscription, il vous est demandé :

- Une photo d'identité
- Un certificat de baptême si votre enfant est baptisé

- La participation financière aux frais liés à la catéchèse

La participation financière couvre les frais pédagogiques liés à la catéchèse proprement dite (livre de catéchisme, reprographies, fournitures diverses). Elle ne couvre pas les charges inhérentes à son fonctionnement (entretien des bâtiments, chauffage, électricité, téléphone, frais postaux, traitement des laïcs employés par la paroisse et des prêtres, ...).

C'est pourquoi, la paroisse vous demande de bien vouloir ajouter à cette participation financière, un supplément « Denier de l'Eglise » (10 €- 20 €- 30 €, ou plus, si vous le pouvez ...). Il vous appartient de soutenir votre paroisse dans son action. Ne bénéficiant d'aucune aide financière, le Denier de l'Eglise est sa principale ressource. Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu de 2020, 66 % du montant de votre contribution. L'Association Diocésaine de Paris vous adressera un reçu fiscal correspondant à votre versement. *Si vous participez déjà au Denier de l'Eglise, vous n'êtes pas concernés par cette dernière demande et veuillez trouver ici nos chaleureux remerciements.*

Montant des cotisations 2020-2021

1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
45 €	80 €	100 €

✂-----

Je règle la cotisation « catéchisme » 2020-2021 = €

Règlement par chèque à l'ordre de Paroisse Sainte Jeanne de Chantal

Et je verse un supplément « Denier de l'Eglise » = €

Règlement par chèque à l'ordre de Paroisse Sainte Jeanne de Chantal – ADP

Que chacun donne selon ses revenus et ses possibilités.